



LA POSTE

DIRECTION GENERALE DU RESEAU LA POSTE
Direction des Ressources Humaines
Mise en Œuvre des Sélections

Destinataires

Toutes entités

Contact

Olivier Surbicky, Benoit Charrière
Tél :
Fax :
E-mail : olivier.surbicky@laposte.fr

Date de validité

A partir du 1^{er} février 2021

Correspondant local

Guichet unique DAST

Abrogation

de CORP-DGRLP_DRHO-2019-219 du 19 décembre 2019
de CORP-DGRLP_2020-084 du 08 juillet 2020

Dispositifs de promotion par RPP Classe IV Groupe A "Conseiller spécialisé en patrimoine" pour le Réseau La Poste.



Objet :

Mise en œuvre de dispositifs de promotion par RPP pour l'accès à la Classe IV Groupe A, **Conseiller spécialisé en patrimoine**, du 14 avril 2021 (date de clôture des inscriptions) pour le Réseau La Poste.

X	C1	Interne
	C2	Restreint
	C3	Confidentiel
	C4	Secret

Isabelle Parthonnaud



LA POSTE

Dispositifs de promotion par RPP Classe IV Groupe A "Conseiller spécialisé en patrimoine" - Réseau La Poste.

Table des matières

1. TEXTES DE REFERENCE	4
2. RAPPEL DE LA FINALITE DU DISPOSITIF RPP	4
3. DATES CLES / NOMBRE DE PLACES OFFERTES / CONDITIONS DE CANDIDATURE	4
3.1 LES DATES CLES	4
3.2 NOMBRE DE PLACES OFFERTES PAR BASSIN D'EMPLOI ET PAR DISPOSITIF (SALARIES/FONCTIONNAIRES) :	5
3.3 LES CONDITIONS DE CANDIDATURE	5
3.3.1 Conditions de candidature pour les dispositifs salariés et agents contractuels de droit public (appréciées à la date de clôture des inscriptions)	5
3.3.2 Conditions de candidature pour les dispositifs fonctionnaires (appréciées à la date de clôture des inscriptions)	5
4. ACTIONS A EFFECTUER EN UTILISANT L'APPLICATION E-PROMO	6
4.1 ACTION A EFFECTUER AVANT LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	6
4.2 ACTIONS A EFFECTUER AVANT LE DEBUT DES EPREUVES ORALES	6
5. LES EPREUVES DU DISPOSITIF DE SELECTION	7
5.1 NATURE ET DUREE DES EPREUVES	7
5.1.1 Epreuves professionnelles d'admissibilité :	7
5.1.2 Epreuve d'admission :	7
5.2 EPREUVE ORALE	8
5.3 NOTATION DES EPREUVES	8
6. LOGISTIQUE DE MISE EN ŒUVRE DES EPREUVES	8
6.1 EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE	8
6.1.1 Organisation des centres de sélections	8
6.1.2 Sujets	8

Référence : CORP-DGRLP_DRHO-2021-023 du 05 février 2021

Domaine : RESSOURCES HUMAINES

Rubrique : Promotion /Avancement

Sous Rubrique : PR 3

2 / 10



LA POSTE

Dispositifs de promotion par RPP Classe IV Groupe A "Conseiller spécialisé en patrimoine" - Réseau La Poste.

6.1.3	<i>Retour des copies</i>	9
6.1.4	<i>Correction</i>	9
7.	EPREUVE ORALE D'ADMISSION	9
<hr/>		
8.	ASSISTANCE POUR TOUTES PROBLEMATIQUES LIEES AUX INSCRIPTIONS	9
<hr/>		
9.	GESTION DES LAUREATS	9
<hr/>		
10.	ANNEXE 1	10
<hr/>		



Dispositifs de promotion par RPP Classe IV Groupe A "Conseiller spécialisé en patrimoine" - Réseau La Poste.

1. TEXTES DE REFERENCE

- Accord promotion du 6 juin 2006.
- Décision n° 256-01 du 13 septembre 2007 relative à la mise en œuvre de la promotion des fonctionnaires.
- Circulaire n° 256-02 du 13 septembre 2007 relative à la mise en œuvre de la promotion des salariés.
- Décision 2020_10 du 15 octobre 2020 relative à la liste des prérequis pouvant être exigés dans le cadre de la RAP et de la RPP
- Décision n° 009-15 du 09 janvier 2019 relative à la nature des épreuves des sélections mises en œuvre dans le cadre des RPP, aux modalités d'organisation, aux compétences à rechercher lors de l'évaluation du potentiel pour l'accès aux classes II à IV Groupe A, pour l'ensemble des Filières/Métiers/Fonctions des Branches Banque Postale-DSF et Réseau La Poste (CORP-DSF-2019-033 du 25 janvier 2019).
- Décision 029-11 du 29 janvier 2021 relative à l'ouverture de dispositifs de promotion par RPP pour l'accès à la Classe IV Groupe A, par bassin d'emploi, pour les besoins de la Branche Réseau La Poste et pour la fonction de Conseiller spécialisé en patrimoine.

2. RAPPEL DE LA FINALITE DU DISPOSITIF RPP

Le dispositif de Reconnaissance du Potentiel Professionnel (RPP) permet à chaque postier dont le potentiel a été identifié, d'évoluer significativement dans son domaine professionnel ou en dehors de celui-ci.

Les épreuves des dispositifs de promotion RPP sont identiques pour tous les candidats quel que soit leur statut (fonctionnaires ou salariés).

3. DATES CLES / NOMBRE DE PLACES OFFERTES / CONDITIONS DE CANDIDATURE

3.1 LES DATES CLES

Pour l'ensemble des candidats :

- Date d'ouverture des inscriptions dans e-promo : **15 mars 2021.**
- Date de clôture des inscriptions dans e-promo : **14 avril 2021.**
- Date prévisionnelle d'envoi des convocations aux candidats : **05 mai 2021.**
- Date des épreuves écrites d'admissibilité : **20 mai 2021.**

Pour les candidats déclarés admissibles :

- Dates prévisionnelles des épreuves orales d'admission : **du 20 septembre 2021 au 22 octobre 2021.**
- Date limite pour notifier aux candidats l'évaluation du potentiel effectuée par le manager N+2 et l'avis du manager N+2 : **02 septembre 2021.**
- Date limite pour joindre les pièces à la candidature e-promo : **03 septembre 2021.**



Dispositifs de promotion par RPP Classe IV Groupe A "Conseiller spécialisé en patrimoine" - Réseau La Poste.

3.2 NOMBRE DE PLACES OFFERTES PAR BASSIN D'EMPLOI ET PAR DISPOSITIF (SALARIES/FONCTIONNAIRES) :

Fonction Classe IV Groupe A	DEX IDF	DEX Nord -Est	DEX Ouest	DEX Outre -Mer	DEX Sud- Est et DP Corse	DEX G Sud- Ouest
Conseiller spécialisé en patrimoine	-	4	4	-	2	5

3.3 LES CONDITIONS DE CANDIDATURE

3.3.1 Conditions de candidature pour les dispositifs salariés et agents contractuels de droit public (appréciées à la date de clôture des inscriptions)

- Choix d'un bassin de candidature : le candidat doit appartenir au bassin d'emploi offrant des places dans le cadre du dispositif de promotion ;
- Les salariés (en CDI) de niveau N-1, N-2, N-3,... par rapport au niveau postulé, doivent détenir à la date de clôture des inscriptions une ancienneté de trois ans au moins d'activité en continu à La Poste ou dans une filiale de La Poste **dont un an minimum dans leur niveau de classification détenu ;**
- Les agents contractuels de droit public de niveau N-1, N-2, N-3,... par rapport au niveau postulé, selon le niveau de classification du poste tenu, doivent détenir à la date de clôture des inscriptions une ancienneté de trois ans au moins d'activité en continu à La Poste.

3.3.2 Conditions de candidature pour les dispositifs fonctionnaires (appréciées à la date de clôture des inscriptions)

- le choix d'un bassin de candidature est libre ;
- détenir l'un des grades de CA2, CA1, CAPRO, TS, ATGS, ATG2, ATG1, APN2, APN1 ou AP et compter à la date de clôture des inscriptions au moins trois ans de services effectifs à La Poste ou dans ses filiales dont 1 an dans son grade ;
- détenir le grade d'IN, REVI, RHC, R1 ou tout autre grade de reclassement de niveau inférieur et compter à la date de clôture des inscriptions au moins trois ans de services effectifs à La Poste ou dans ses filiales **dont 1 an dans son grade.**




Dispositifs de promotion par RPP Classe IV Groupe A "Conseiller spécialisé en patrimoine" - Réseau La Poste.

Rappel : que ce soit pour les postiers salariés ou fonctionnaires, les candidats ne doivent pas avoir épuisé le nombre de participations RPP autorisées de 3 par an.

4. ACTIONS A EFFECTUER EN UTILISANT L'APPLICATION E-PROMO


4.1 ACTION A EFFECTUER AVANT LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS

Les candidats s'inscrivent en utilisant l'application  <https://e-promo.rh.extra.laposte.fr>, et **valident** leur candidature dès que possible et au plus tard le **14 avril 2021** ; condition incontournable pour être convoqués aux épreuves écrites.

Par ailleurs, les candidats pour lesquels **un aménagement organisationnel des épreuves écrites** s'avère nécessaire suite à handicap, sont priés de contacter la MOS au 02 38 79 15 57 au plus tard le 14 avril 2021.

4.2 ACTIONS A EFFECTUER AVANT LE DEBUT DES EPREUVES ORALES

Seuls les candidats déclarés admissibles après les épreuves écrites devront déposer dans l'application e-promo les pièces obligatoires suivantes, au plus tard le **03 septembre 2021**.

- **Le curriculum vitae** établi par le candidat.
- **Le projet professionnel** établi par le candidat.
- **Les deux derniers dossiers d'appréciation** : campagne 2021 (au titre de l'année 2020) ; campagne 2020 (au titre de l'année 2019) ou fiche de remplacement si année manquante - voir l'annexe 1.
- **Le support d'évaluation du potentiel professionnel du candidat**, modèle disponible sur  <https://www.netrh.extra.laposte.fr/promotion-reseau-la-poste>, rubrique « Documents à télécharger » puis « Outils RPP ». L'évaluation du potentiel est complétée par le responsable d'entité ou son représentant (au minimum N+2 de l'agent évalué). Une copie est remise au candidat, les jours qui suivent la publication des résultats de l'admissibilité. L'original est conservé dans le dossier de l'agent au niveau de son établissement d'affectation.

NB : Les 6 compétences à rechercher dans le cadre de l'évaluation du potentiel sont les suivantes :

- Analyse et discernement



Dispositifs de promotion par RPP Classe IV Groupe A "Conseiller spécialisé en patrimoine" - Réseau La Poste.

- Coopération et ouverture
- Conviction influence
- Culture du changement et de l'innovation
- Orientation client
- Orientation résultats

- **L'avis motivé du responsable d'entité ou de son représentant** sur la candidature (au minimum N+2 de l'agent), modèle disponible sur [netrh](https://www.netrh.extra.laposte.fr/promotion-reseau-la-poste) <https://www.netrh.extra.laposte.fr/promotion-reseau-la-poste> rubrique « Document à télécharger » puis « Outils RPP ».

Une copie de cet avis est remise au candidat par son manager lors d'un entretien, dans les jours qui suivent la publication des résultats de l'admissibilité. L'original est conservé dans le dossier de l'agent au niveau de son établissement d'affectation.

Les éventuels recours des candidats concernant l'avis du responsable d'entité ou son représentant, doivent être formulés sur papier libre dans les 15 jours francs suivant la remise de l'avis (non compris le jour de remise).

5. LES EPREUVES DU DISPOSITIF DE SELECTION

5.1 NATURE ET DUREE DES EPREUVES

5.1.1 Epreuves professionnelles d'admissibilité :

- Questionnaire à choix multiple (QCM) de culture sur le Groupe La Poste, de culture sur le Réseau La Poste et de culture sur l'Environnement bancaire.
- Questionnaire à choix multiple (QCM) de résolution de problèmes.
- Questionnaire à choix multiple (QCM) de connaissances techniques.

5.1.2 Epreuve d'admission :

Entretien avec le jury.

Coefficient	Durée
1	1 h 00
2	1 h 00
2	1 h 00
7	1 h 00



Dispositifs de promotion par RPP Classe IV Groupe A "Conseiller spécialisé en patrimoine" - Réseau La Poste.

5.2 EPREUVE ORALE

Mise en œuvre de l'épreuve orale : lors de l'entretien, les examinateurs disposent du dossier de chaque candidat, comme support au questionnement.

Ce dossier comprend les pièces **obligatoires** suivantes :

- Le curriculum vitae établi par le candidat ;
- Le projet professionnel du candidat ;
- Les deux derniers dossiers d'appréciation ;
- L'évaluation du potentiel professionnel ;
- L'avis motivé du responsable d'établissement ou de son représentant ;
- Le cas échéant, l'avis rendu par la commission de médiation.

Si nécessaire, les examinateurs proposeront des mini-cas afin d'approfondir leurs investigations dans la mise en évidence des compétences recherchées.

5.3 NOTATION DES EPREUVES

La correction de l'épreuve écrite professionnelle d'admissibilité sera effectuée sous couvert de l'anonymat.

Elle est notée de 0 à 20.

Toute note inférieure ou égale à **7 sur 20** à l'épreuve d'admissibilité est éliminatoire.

La somme des notes obtenues aux épreuves professionnelles d'admissibilité, après application du coefficient, constitue la note d'admissibilité.

Ne peuvent être déclarés admissibles que les candidats obtenant une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité déterminé par le jury.

Toute note inférieure à **10 sur 20** à l'épreuve d'admission « Entretien avec le jury » est éliminatoire.

La détermination du seuil d'admission est effectuée par le jury en fonction du niveau général des candidats.

6. LOGISTIQUE DE MISE EN ŒUVRE DES EPREUVES

6.1 EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

6.1.1 Organisation des centres de sélections

Après examen de la situation géographique des candidats, postulant aux différentes sélections, les DAST et la DEX Outre-Mer communiqueront à la **Mise en Œuvre des Sélections** d'Orléans (la MOS) les centres de sélections retenus selon la procédure habituelle.

6.1.2 Sujets

La fourniture des sujets aux différents centres de sélections sera assurée par la MOS.



Dispositifs de promotion par RPP Classe IV Groupe A "Conseiller spécialisé en patrimoine" - Réseau La Poste.

6.1.3 Retour des copies

Celles-ci seront envoyées, dès le lendemain des épreuves, sous pli sécurisé, à l'adresse suivante :

La Poste
Ecole de la Banque et du Réseau
Mise en Œuvre des Sélections
2 rue du Brésil
CS 35862
45058 ORLEANS CEDEX 1

6.1.4 Correction

La correction sera assurée par la MOS.

7. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les documents nécessaires à l'organisation des entretiens (listes et dossiers des candidats, grilles d'évaluation, ...) seront édités par le système informatique de la MOS et transmis aux services organisant les épreuves orales à partir du **06 septembre 2021**.

Le cas échéant, l'épreuve orale d'admission peut être organisée, pour les candidats, en visioconférence, à condition que soit assurée en temps simultané, réel et continu, la transmission de la voix et de l'image des candidats et du jury.

Dans un premier temps, à l'issue des entretiens d'admission, les fiches individuelles de notation seront adressées à la MOS par les services ayant organisé les épreuves orales, pour saisie des notes. Dans un second temps, les grilles individuelles et de synthèse ainsi que les dossiers des candidats seront à transmettre à la Mos en vue de l'archivage.

8. ASSISTANCE POUR TOUTES PROBLEMATIQUES LIEES AUX INSCRIPTIONS

- **Téléphone** : 02 38 79 15 57
- **Mail** : catherine.bardet@laposte.fr

9. GESTION DES LAUREATS

La nomination des lauréats fonctionnaires en liste principale et des lauréats salariés se fait à une date unique : le 1^{er} décembre 2021.

La nomination des fonctionnaires en liste complémentaire se fait « au fil de l'eau ».

En cas de refus d'une proposition écrite d'un poste, le lauréat perd le bénéfice de la promotion.



LA POSTE

Dispositifs de promotion par RPP Classe IV Groupe A "Conseiller spécialisé en patrimoine" - Réseau La Poste.

10. ANNEXE 1

Modèle de note à utiliser en l'absence de dossier d'appréciation des résultats.

**RPP POUR L'ACCES A LA CLASSE IV GROUPE A
DU 14 AVRIL 2021 (clôture des inscriptions)**

- Service gestionnaire du candidat :

- Identification du candidat :
NOM :
PRENOM :
FILIERE / FONCTION CHOISIE :
BASSIN D'EMPLOI :

- **Dossier(s) d'appréciation absent(s) :**
 - Année (cocher la case correspondante) :

 2020 (campagne 2021) 2019 (campagne 2020)

 - Motif(s) de l'absence du (ou des) dossier(s) (à préciser, par exemple éloignement du service, évolution de la structure, position du candidat...) :

Fait à, le.....

Signature (en précisant la qualité du signataire)